

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DES ATELIERS AGILES

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'Achat constituent le référentiel commun des sociétés du Groupe Ateliers Agiles. Elles s'appliquent à toute commande émise par la société du Groupe identifiée sur le bon de commande (ci-après « l'Acheteur »). auprès de tout fournisseur (ci-après « le Fournisseur ») pour la fourniture de biens et/ou la prestation de services. Elles prévalent sur tout document du Fournisseur (offre, devis, conditions générales de vente, correspondances) non expressément agréé par l'Acheteur par écrit. En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité sera : (i) la commande de l'Acheteur, (ii) les présentes CGA, (iii) tout document accepté expressément par écrit.

Les sociétés du Groupe Ateliers Agiles sont des personnes morales juridiquement indépendantes. Chaque commande est émise par la société identifiée sur le bon de commande, laquelle est seule titulaire des droits et obligations résultant de la commande. Aucune autre société du Groupe ne pourra être tenue responsable des engagements contractés par l'Acheteur.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

Les présentes CGA peuvent être complétées par des annexes techniques ou sectorielles (Nucléaire, Aéronautique, Défense, Spatial, etc.). Ces annexes ne s'appliquent que lorsqu'elles sont expressément mentionnées sur la commande ou dans les documents contractuels. En cas de contradiction, les dispositions de l'annexe prévalent pour le périmètre concerné.

3. COMMANDES

Les commandes sont valides uniquement si elles sont écrites et émanant d'un représentant dûment habilité de l'Acheteur. La commande ne deviendra ferme qu'après l'accusé de réception signé ou retourné par le Fournisseur dans un délai de 48 heures. L'Acheteur peut, avant lancement des prestations ou fabrication, modifier ou annuler la commande sans indemnité, sous réserve d'en informer le Fournisseur par écrit.

4. PRIX

Les prix sont fermes, non révisables, et s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire. Ils incluent l'emballage, la surcharge énergie, les frais administratifs, de documentation, de certificat, le transport, l'assurance et la livraison au lieu convenu. Aucune facturation supplémentaire ne pourra être acceptée sans accord préalable de l'Acheteur. L'Acheteur se réserve le droit d'effectuer une retenue sur paiement en cas de non-conformité constatée ou de défaut imputable au Fournisseur, jusqu'à levée complète des réserves.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais convenus sont impératifs. En cas de retard, l'Acheteur se réserve le droit :

- d'appliquer des pénalités de retard équivalentes à 1 % du montant HT par jour calendaire de retard, plafonnées à 10 %, sans préjudice de tout autre dommage-intérêt ;
- d'annuler tout ou partie de la commande aux torts du Fournisseur.

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, le Fournisseur devra notifier immédiatement l'Acheteur, proposer des mesures d'atténuation et obtenir l'accord de l'Acheteur pour tout report de délai.

6. LIVRAISON – TRANSFERT DE RISQUES

Les livraisons sont effectuées selon les modalités précisées sur la commande. À défaut, elles sont réputées **DDP (Delivered Duty Paid)** – Incoterms en vigueur.

Lorsque la collecte est assurée par l'Acheteur ou par un **transporteur qu'elle mandate**, les livraisons sont réputées **EXW (Ex Works)** – Incoterms en vigueur.

Dans ce cas :

- Le **transfert de risques** s'effectue au moment de la **remise des produits au transporteur mandaté par l'Acheteur**, dans les locaux du Fournisseur ;
- Le **transporteur reste seul responsable**, vis-à-vis de l'Acheteur, **de la garde et de la conservation des marchandises pendant le transport**, conformément aux règles du contrat de transport et aux dispositions légales applicables ;
- Le **transfert de propriété** des produits intervient uniquement après **réception conforme** sur le site de l'Acheteur;
- Le **Fournisseur demeure responsable du chargement sécurisé et de l'exactitude des documents d'expédition** jusqu'à la remise au transporteur.

7. CONTRÔLE – CONFORMITÉ

Le Fournisseur garantit que les produits livrés sont conformes à la commande, aux plans, aux spécifications techniques et à la réglementation applicable. L'Acheteur se réserve un délai de 15 jour ouvrés pour formuler toute réserve ou non-conformité.

En cas de non-conformité, l'Acheteur pourra, à son choix :

- exiger le remplacement ou la réparation à frais exclusifs du Fournisseur;
- refuser les produits non conformes et obtenir leur remboursement intégral.

Les frais de retour, de transport et de manutention sont à la charge du Fournisseur.

L'Acheteur se réserve le droit de suspendre tout paiement jusqu'à la levée complète des réserves.

8. QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ

Le Fournisseur s'engage à mettre en place et maintenir un système de gestion de la qualité adapté, conforme aux exigences applicables au secteur. Il devra fournir, sur demande, tout certificat de conformité, rapport de contrôle, plan de traçabilité ou documentation technique. Le Fournisseur conservera tous les enregistrements qualité, traçabilité et auditabilité pendant une durée minimale de dix (10) ans après livraison des produits. L'Acheteur se réserve le droit d'effectuer des audits ou inspections chez le Fournisseur, après notification préalable de 10 jours ouvrés ou pendant la durée prescrite par la réglementation applicable, afin de vérifier le respect des exigences qualité et traçabilité.

9. FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures devront être adressées à l'Acheteur dans un délai de 5 jours après livraison, et comporter toutes les mentions légales. Sauf convention contraire, le délai de paiement est de 30 jours fin de mois le 15 à compter de la date de facturation, conformément à la loi LME.

10. CONFIDENTIALITÉ

Le Fournisseur s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations, données, documents, plans, modèles, spécifications techniques, procédés, savoir-faire et plus généralement toutes informations de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, obtenues dans le cadre de la commande.

Ces informations ne pourront être utilisées que pour les besoins d'exécution de la commande et ne pourront être communiquées à des tiers qu'avec l'accord écrit préalable de **l'Acheteur**. Le Fournisseur s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données, y compris sous forme électronique suivant la réglementation RGPD.

Cette obligation de confidentialité survivra à la fin de la relation contractuelle pendant une durée de cinq (5) ans.

En cas de violation, **l'Acheteur** se réserve le droit de suspendre ou de résilier toute commande en cours, sans préjudice de dommages et intérêts.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, outillages, spécifications, documents techniques et éléments confiés par l'Acheteur demeurent sa propriété exclusive. Le Fournisseur s'interdit toute reproduction, exploitation ou divulgation sans autorisation expresse. Les documents, plans et outillages devront être restitués à première demande de l'Acheteur.

12. RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur est responsable de tous dommages directs ou indirects causés à l'Acheteur ou à des tiers du fait de ses produits, prestations ou de ses sous-traitants. Il s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et produits couvrant l'ensemble de ses activités, avec un plafond adapté aux risques encourus.

Il s'engage à **fournir chaque année une attestation d'assurance** à jour sur demande de l'Acheteur.

En cas de non-conformité, vice, retard ou manquement, l'Acheteur pourra obtenir du Fournisseur, à ses frais exclusifs :

- le remplacement ou la réparation des produits ;
- le remboursement des sommes versées ;
- ou la compensation de tout dommage subi.

13. SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance doit être préalablement autorisée par écrit par l'Acheteur. Le Fournisseur demeure pleinement responsable vis-à-vis de l'Acheteur de l'exécution de la commande et des obligations de ses sous-traitants.

Il garantit que ses sous-traitants respectent les mêmes exigences de sécurité, qualité, traçabilité, confidentialité, environnement et législation sociale que celles imposées par l'Acheteur.

L'Acheteur se réserve le droit d'exiger la liste des sous-traitants et de refuser ou d'exclure tout sous-traitant non conforme.

Toute sous-traitance non autorisée pourra entraîner la résiliation immédiate de la commande, aux torts exclusifs du Fournisseur.

14. RSE ET ÉTHIQUE

Le Fournisseur s'engage à respecter les législations et normes applicables en matière de droit du travail, santé, sécurité, environnement et éthique des affaires.

Il veillera notamment à proscrire toute forme de travail illégal, travail forcé ou travail des enfants.

Le Fournisseur s'engage à respecter la Charte RSE du Groupe Ateliers Agiles ou, le cas échéant, celle de la société Acheteur mentionnée sur la commande., et à promouvoir les circuits courts, la réduction des déchets et des consommations d'énergie.

L'Acheteur se réserve le droit de réaliser des audits RSE ou d'exiger des éléments de preuve (certifications, bilans carbone, code de conduite, etc.).

15. RÉSILIATION

En cas d'inexécution ou de manquement du Fournisseur à l'une de ses obligations, l'Acheteur pourra résilier la commande de plein droit, sans préjudice de tout recours en dommages-intérêts.

16. LOI APPLICABLE – LITIGES

Les présentes Conditions Générales d'Achat sont régies par le **droit français**.

En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige.

À défaut d'accord, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce du siège social de la société Acheteur figurant sur la commande., même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Aucune clause attributive contraire ne sera acceptée.

17. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES – AFFAIRES NUCLÉAIRES

En cas de commande passée dans le cadre d'une affaire relevant du secteur nucléaire, l'annexe intitulée « Exigences liées aux achats pour le secteur nucléaire » s'applique de plein droit, en complément des présentes Conditions Générales d'Achat. En cas de contradiction entre les dispositions de l'annexe et celles du corps principal des CGA, les exigences spécifiques de l'annexe prévaudront.

Le Fournisseur reconnaît avoir reçu les présentes Conditions Générales d'Achat ainsi que, le cas échéant, les annexes techniques mentionnées sur la commande. Leur acceptation résulte de l'accusé de réception de commande, du commencement d'exécution ou de toute livraison effectuée en exécution de celle-ci.

18. CLAUSE DE NON-RENONCIATION

Le fait pour l'Acheteur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGA ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.